

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

15 C.

15 C.

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)....	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d° —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A la Chambre : la séance de mardi. — L'impôt sur le capital apprécié par « l'Ere Nouvelle », journal du cartel. — L'opinion de M. Doumergue sur le relèvement financier du pays. — L'Allemagne et le pacte de sécurité.

Le débat sur le Maroc s'est terminé, comme il fallait s'y attendre, par le succès complet du gouvernement.

Nos représentants devaient nécessairement suivre M. Painlevé qui, conscient de ses responsabilités, a négligé les manœuvres de l'extrême-gauche pour se consacrer uniquement à l'intérêt national dans l'affaire marocaine.

Le Président du Conseil a déclaré que la France voulait la paix, mais cette paix est actuellement rendue impossible par la propagande communiste.

Ce sont les communistes, a affirmé M. Painlevé avec force, qui excitent Abd-el-Krim... Ce sont les communistes qui ont promis à Moscou d'aider aux opérations de notre ennemi... Vous avez promis à Abd-el-Krim a déclaré le Président du Conseil à M. Doriot, aux applaudissements de la Chambre, de lui apporter l'aide du prolétariat français dont vous n'êtes pas, Dieu merci, le représentant...

Les preuves de ces affirmations ont été si concluantes que M. Renaudel, socialiste notoire, a dit :

« Les communistes veulent dévalopier la révolution universelle par la guerre civile internationale. Les socialistes ne se réclament pas d'un tel programme de barbarie, mais il n'y a pas qu'une opposition de doctrine. Les communistes ne se rendent-ils pas compte de la singulière gravité des documents présentés contre eux par M. Painlevé ? La doctrine communiste aboutit à des attitudes que les circonstances rendent grandement graves. »

Dans notre politique coloniale, il y a sans doute des scories capitales : il y a aussi la flamme de la liberté dont nous n'entendons pas faire l'objet... Bref par 510 voix contre 30, la Chambre a exprimé sa confiance dans le ministère Painlevé.

Elle a compris que si Lyauté n'obtient pas la soumission d'Abd-el-Krim, c'est la ruine de notre Afrique du nord.

Paul Boncour le dit sans ambages dans *La Dépêche* de mercredi :

« Pour tout Français, l'Afrique du Nord est une partie essentielle de la défense française. Perdre celle-ci serait compromettre irrémédiablement le sort du pays dans une future guerre qui peut-être justement suivrait très vite le fol abandon d'aujourd'hui certains voudraient nous entraîner. »

Mais qu'importe aux communistes le sort du pays ?... Voici comment est apprécié par *l'Ere Nouvelle* (20 juin) journal du cartel, le projet d'impôt socialiste sur le capital :

«...Ventes précipitées et ruineuses, profitables seulement à la bande noire ou aux porteurs de livres, de dollars ou de marks, constitutions formidables d'hypothèques, accroissement considérable des charges industrielles, et, par conséquent, du prix de revient, des charges commerciales, et, partant, du coût de la vie. Telles sont, malgré les soi-disant précautions prises, les inévitables conséquences du projet Blum. »

L'incidence d'un impôt ainsi conçu se traduirait fatalement par une crise économique, mobilière et immobilière sans précédent. Et quant au problème du transfert des richesses, il n'est pas résolu par les propositions Blum, quoiqu'il l'affirme. Il nous réserve les plus cruelles surprises. Le pays ne dissimulait plus son inquiétude depuis que cette menace pesait sur son avenir immédiat. Il avait raison.

M. Léon Blum et ses amis auront, s'ils font adopter un pareil projet, en moins de trois mois fichu la France cul par dessus tête.

D'aucuns s'étonnaient de la dé-

pression persistante sur les valeurs françaises, d'autres de la hausse, lente mais progressive, de la livre sterling. Ils ont tort.

La dépression va s'accroître, la hausse du sterling aussi, tant que cette épée de Damoclès sera suspendue au-dessus de notre économie nationale. Et l'étranger qui nous guette attend l'heure où une manœuvre des auteurs de ce projet mettra en difficulté le ministre des Finances devant le Parlement pour agir plus vigoureusement contre le franc...

On se contenterait d'un sourire si les larmes ne venaient spontanément, mouiller nos yeux. A quinze jours de notre première grosse échéance, dont le règlement sera, aux yeux du monde entier, le critérium de la valeur de notre signature, on nous offre un projet d'impôt dont la votation demanderait de longs mois de discussions préalables, et l'application complète, des années ! Ce n'est, dira-t-on, qu'une démonstration électorale. Peut-être ! mais avec des démonstrations pareilles, on précipite la ruine d'un pays et on achève la déroute de sa devise. C'est là une responsabilité terrible dont il faudra bien rendre compte un jour.

En ces heures critiques, il est réconfortant d'entendre une voix autorisée rassurer le pays.

Le Président de la République a précisément affirmé, dimanche soir, au banquet annuel de la presse républicaine départementale, sa foi inébranlable dans le redressement financier de la France.

Dans le discours de bienvenue et de remerciements qu'il adressait au chef de l'Etat, M. Réal, président de l'association, a dit, entre autres choses, que les journalistes, conscients des difficultés financières de l'heure, consentaient de grand cœur à l'ajournement d'une question qui les préoccupe à bien juste titre : celle de leur caisse de retraite.

M. Doumergue a répondu que si cette sage attitude trouvait beaucoup d'imitateurs, l'amélioration de nos finances s'en suivrait bien vite, car elle dépend autant des initiatives de ceux qui ont la charge du gouvernement, que du patriotisme des citoyens et de leur confiance inébranlable dans les ressources que leur travail, leur intelligence et leur entente « peuvent faire surgir à l'infini ».

Vous le savez bien, a dit M. Doumergue, vous qui, vivant dans nos provinces, êtes en contact journalier et étroit avec leurs populations laborieuses et réfléchies, vous qui les voyez, quelle que soit leur continue passion pour l'idéal, ni jamais perdre cependant le sens exact et si nécessaire des réalités, vous qui pouvez découvrir à toute heure et en toute circonstance ce qui se cache chez elles de jugement sain, de volonté tenace de paix et d'ordre, d'attachement inébranlable à la grandeur, à la prospérité, à la sécurité de la France et de la République, sous ces agitations parfois tumultueuses de la surface, qui ne peuvent tromper que ceux qui ne connaissent ni notre histoire ni les vertus de notre race.

Vous savez tout cela et c'est pourquoi vous êtes convaincus que le rétablissement de la situation financière de la France sera bien plus rapide et bien plus complet que les pessimistes ne le pensent.

Si l'on considère le fond des choses, les ressources réelles de notre pays, les solutions possibles de l'avenir, écrivent les *Débats*, on a tout lieu de penser, comme M. Doumergue, que nous sortirons de toutes les difficultés. Mais si l'on considère nos mœurs politiques, l'exploitation de la France par quelques partis, l'apreté des rivalités personnelles, on se demande si nous ne sommes pas menacés de quelque expérience douloureuse avant de trouver notre salut.

Le gouvernement, dans ces circonstances, n'a qu'une méthode à employer. Qu'il s'agisse des événements du Maroc ou des questions financières, il doit dire énergiquement la vérité et toute la vérité. Il doit faire appel à l'esprit public, au bon sens, à la sagesse de la grande majorité des Français. On serait étonné que la Chambre refusât de le suivre, et si, d'aventure, elle ne le suivait pas, c'est elle qui prendrait les responsabilités dont elle commence peut-être seulement à calculer le poids.

L'Allemagne n'a pas encore répondu à la note des Alliés, note relative au pacte de sécurité.

On sait que notre ambassadeur, M. Margerie, a remis ce document à la Wilhelmstrasse il y a déjà huit jours. L'embarras de Berlin ne peut être interprété que d'une seule façon : En formulant ses offres, la Prusse désait immobiliser la France à l'ouest par un pacte rhénan qui eût indirectement affaibli certains articles du Traité de Versailles.

Le règlement de la sécurité devant laisser les choses telles qu'elles sont et ne pas permettre à l'Allemagne un remaniement des frontières germano-polonaises et germano-autrichiennes, il n'est pas étonnant que l'opinion publique de nos voisins se trouve déçue. L'heure est venue pour le gouvernement allemand de prendre toutes ses responsabilités ; se tourner vers Moscou ou rester avec les Etats civilisés ? Telle est la question qui se pose pour lui.

INFORMATIONS

Exécution des engagements relatifs à l'évacuation de la Ruhr

Le conseil des ministres a approuvé, les mesures arrêtées par le président du conseil, ministre de la guerre, et le ministre des affaires étrangères, en vue de l'exécution des engagements pris relativement à l'évacuation de la Ruhr.

Ces opérations doivent commencer à bref délai.

L'ambassadeur d'Allemagne chez M. Briand

M. Aristide Briand a reçu lundi M. Hoesch, ambassadeur d'Allemagne.

La visite de M. von Hoesch, tout à fait inopinée, n'a point porté sur le pacte de sécurité d'une manière précise. L'ambassadeur d'Allemagne s'est borné à une conversation générale, où il se montra particulièrement désireux d'avoir l'assurance que la France était prête à une politique de détente et d'entente avec l'Allemagne, assurance que M. Briand ne manqua pas de lui donner, étant bien entendu qu'il ne pourrait y avoir à cette entente qu'une seule base : l'exécution stricte et entière des traités.

Le conflit douanier s'envenime entre la Pologne et l'Allemagne

Le gouvernement polonais a engagé la guerre des tarifs avec l'Allemagne en déclarant que, si le Reich ne consentait pas à accepter le contingent mensuel déterminé de charbon haut-silésien, il interdirait l'importation des fruits, café, cacao, thé, haricots, cuirs, fourrures, chaussures, gants, parfumerie, vêtements, meubles, porcelaines, linges, chapeaux, parapluies, jouets, machines à écrire, bicyclettes, automobiles, carrosserie, broderies et tous articles de soie, laine et coton.

En Allemagne

Hindenburg prend la défense de la République allemande

Le président Hindenburg, pour étrange que cela puisse sembler, paraît décidé, conformément à la promesse qu'il en a faite, à défendre les institutions de la République.

C'est pour cela qu'il vient d'interdire au deuxième fils du kaiser, le prince Eitel-Frédéric de Prusse, de prendre part à la cérémonie de l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean.

Il est à noter que, depuis l'armistice, les membres de cet ordre se sont fait remarquer parmi les monarchistes les plus acharnés.

Les ambassadeurs soviétiques à Paris, Londres et Berlin vont conférer à Moscou

L'ambassadeur des soviets à Berlin va partir en avion pour Moscou afin de participer à une conférence sur la situation politique extérieure, à laquelle assisteront aussi les ambassadeurs russes à Londres et à Paris.

L'ambassadeur d'Allemagne à Moscou, qui était en congé à Berlin, repart également pour la Russie.

Au Maroc

Sur le front français

Les contingents ennemis qui ont attaqué le 20 juin le groupement opérant au nord d'Ouzezan, ont renouveau le 22 leurs attaques en profitant de la nature très accidentée du terrain.

Ils ont porté leurs efforts contre les convois de ravitaillement. Grâce à la ferme attitude des troupes de toutes armes, et à l'appui énergique de l'aviation, ces attaques ont été finalement repoussées ; toutefois le groupe mobile a suspendu son mouvement vers ses objectifs.

Dans la région de Terroual, l'avance d'un autre groupe a été réalisée sans difficultés, amenant la soumission d'une fraction des Beni Menguidla et produisant sur plusieurs autres une impression favorable pour nous.

Au centre, l'ennemi a tenté de s'opposer au mouvement d'un groupe mobile opérant dans la région d'Aïn-Maatouf. Son attaque a été aussitôt arrêtée par l'artillerie du groupe et l'aviation.

Dans la zone espagnole

Le communiqué officiel du Maroc signale une pression ennemie sur certains secteurs du front espagnol.

Abd-el-Krim prépare une attaque sur le front espagnol

Dans la zone occidentale espagnole l'ennemi fait des préparatifs pour une attaque imminente.

Dans la zone orientale, Abd-el-Krim renforce les contingents de Beni-Ouriaghel avec des Beni-Zeroual. Abd-el-Krim a fait emprisonner à Adjour douze caïds djehallas pour avoir insuffisamment résisté au cours des combats de Darben Karrieh.

Les Djeballas et les Andjeras sont très fatigués de cette longue lutte.

En Chine

Energie déclaration du gouverneur de Hong-Kong

Sir Reginald Stubbs gouverneur britannique, au cours d'un déjeuner qui lui était offert à l'occasion de son prochain départ pour l'Angleterre, le 27 juin, a déclaré :

« Si cette agitation absurde continue, mon intention est de rester ici jusqu'à ce qu'elle soit terminée. Et ne croyez pas que l'arrangement auquel nous arriverons forcément fera plaisir à ceux qui se seront rendus coupables du prolongement de mon séjour ici ».

A Canton, les Européens organisent une cuisine commune

Une cuisine commune a été organisée par les Européens. Les soldats d'infanterie de marine ont pris possession des réservoirs assurant la distribution d'eau potable.

Les bolcheviks auraient fomenté des désordres en Mandchourie

Le bruit a couru mardi à Londres que des troubles graves, qui seraient fomentés directement par les bolcheviks, ont éclaté en Mandchourie. Les détails manquent.

Les impôts diminuent en... Amérique

Le président Coolidge parlant à une réunion des membres du cabinet et des chefs de bureaux des divers ministères les a exhortés à continuer leurs efforts pour réduire le plus possible les dépenses de leurs départements respectifs et par conséquent les charges qui pèsent sur la nation.

Il a annoncé qu'il proposera en décembre au Congrès une nouvelle réduction d'impôts pour le contribuable américain.

Le président prévoit que l'année financière en cours se soldera par un excédent de 200 millions de dollars et que l'excédent sera d'environ 290 millions de dollars pour l'année suivante.

Un nouveau moteur d'avions

On procède aux essais d'un nouveau moteur d'avions à la station aérienne établie à Détroit par Henry Ford. Ce moteur qui est le fruit de quatorze années de recherches et qui a été inventé par M. James A. Horne,

un ingénieur du Colorado est appelé si les résultats des expériences sont satisfaisants à révolutionner l'aviation. Il permettrait en effet de voler en avant, en arrière, et en hauteur dans les deux sens. Sa vitesse maximum dans tous les sens serait de 300 milles à l'heure et serait réglable à volonté.

Un cimetière de géants

On vient de découvrir dans l'Etat de Chilhabua, un monceau de squelettes humains, qui, dans la position assise, ne mesurait pas moins de trois mètres.

Les jamba de ces géants, qu'on croit être des Indiens de l'époque primitive, atteignent deux mètres cinquante de long.

Si jeune et déjà original !

Un enfant de deux ans, nommé Carl Brumme, vient d'arriver à New-York, venant d'Heligoland. La chose en elle-même ne serait pas étonnante ; ce qui l'est plus, c'est que le jeune voyageur a été expédié comme colis. Il portait, suspendue à son cou, une pancarte sur laquelle on lisait : « Je suis un citoyen américain. Je ne parle pas l'anglais. Je ne suis ni perdu, ni égaré, ni volé, ni abandonné. Je vais retrouver mon père et ma mère. »

La dépêche qui annonce cette nouvelle au *New-York Herald* ajoute que les employés de l'immigration ont amusé leur jeune compatriote en sifflant et en lui faisant des grimaces jusqu'à l'arrivée de ses parents qui appaurent peu après sur le quai.

Chambre des Députés

Séance du 23 juin 1925

La Chambre vote un projet tendant à la création d'un secrétaire général des P. T. T.

M. Painlevé monte à la tribune pour définir la politique marocaine du Gouvernement. Il dit que l'opinion publique ne doit pas se laisser influencer par certaines informations. Les pertes subies au Maroc ont été moins lourdes qu'on ne l'a prétendu et la situation n'a jamais été aussi inquiétante qu'on l'a dit. Un journal communiste a dit également, que les blessés étaient mal soignés. C'est faux ; grâce aux avions sanitaires, les secours sont immédiats. Du reste, la commission parlementaire qui est au Maroc confirme les déclarations du Président du Conseil.

M. Painlevé demande qu'auraient fait ceux qui critiquent l'action gouvernementale ? Evacuer l'Afrique du Nord c'était l'insurrection de tout le Maroc, la route de l'Orient ouverte aux pillards et aux massacreurs.

C'était la perte de notre Afrique du nord. Défions-nous s'écrie M. Painlevé, de cet amour de l'univers qui efface l'amour du pays.

Il ajoute : « Si l'on écarte l'évacuation, on nous dit : il fallait négocier avec Abd-el-Krim ? Et qui dit qu'on ne l'a pas fait ? Mais nous ne pouvons traiter pour le compte de l'Espagne, maîtresse en son territoire. Pas une semaine ne s'est passée sans que nous ayons été renseignés sur les dispositions d'Abd-el-Krim, et sans qu'il ait été renseigné sur les nôtres. Nous ne voulions qu'assurer une vie paisible aux populations de notre zone. En pléines opérations militaires, la résidence faisait savoir à Abd-el-Krim par un agent officieux d'Oran qu'elle ne demandait qu'à vivre en bonne intelligence avec nos voisins du Rif. Abd-el-Krim a nié que les agressions fussent son fait, et on n'a pas encore abouti. Jamais nous n'avons eu l'intention de sacrifier en quoi que ce soit les droits de l'Espagne. Nous l'avons tenue au courant des négociations. Les négociations suivies à Madrid le prouvent bien ; Nous ne ferons rien dans le nord du Maroc sans l'Espagne. »

M. Painlevé déclare que les aventuriers communistes russes et allemands qui se sont abattus sur le Rif, sont les conseillers d'Abd-el-Krim et le détournement de la paix, car le chef rifain n'a jamais fait un pas vers la paix. Au contraire, il fait répandre que les Français sont à bout de souffle, et il annonce qu'il sera à Fez, quand il vaudra.

« Si nous cédons maintenant, dit M. Painlevé, c'en serait fini du prestige non seulement de la France mais du prestige européen. »

M. Painlevé proteste contre les paroles de M. Doriot :

« Vous voulez, dit-il, libérer le Maroc de l'impérialisme français par tous les moyens, même en apportant aux Rifains l'aide efficace que vous leur avez promise, mais nous sommes encore maîtres de Fez malgré vous. »

M. Doriot conclut son discours en disant que quelles que soient les manœuvres, les insinuations du Gouvernement, les communistes maintiendront leur propagande.

La séance est suspendue et reprise à 9 h. 1/2.

M. Painlevé en vient à la propagande bolchevique au Maroc. Les communistes ont prétendu que nous avions attaqué Abd-el-Krim. Or, à la réunion de la III^e Internationale, Zinovieff a déclaré qu'Abd-el-Krim allait attaquer la France au Maroc, que les communistes lui donneraient leur appui, et que l'attaque d'Abd-el-Krim serait un atout dans le jeu bolchevik.

Ici, M. Painlevé pose cette question, tournée vers les bancs communistes : On a dit qu'Abd-el-Krim voulait la paix. Mais s'il la voulait, qui donc a poussé Abd-el-Krim à la guerre ? Qui est-ce qui l'a dressé contre nous ?

M. Painlevé lit alors le message du parti communiste français à Abd-el-Krim pour le féliciter de sa victoire sur les Espagnols et sur tous les impérialismes européens, qui se termine par : « Vive le Maroc aux Marocains ! » et qui est signé : « Doriot. »

En outre un journal communiste s'efforçait de faire croire à Abd-el-Krim que les communistes seraient en état de le soutenir, qu'ils empêcheraient la France de rester au Maroc.

M. Painlevé dit que des journaux communistes publient le nombre de soldats et les numéros des corps des troupes envoyés au Maroc. Une propagande était faite pour empêcher le départ des navires transportant des troupes. Il y eut même une grève maritime de 24 heures.

M. Painlevé étudie ensuite la propagande qui est faite au Maroc. On a distribué des tracts en arabe payés par un Comité séjournant à Paris. Cette propagande recommandait à nos soldats la désertion, et encourageait Abd-el-Krim à nous attaquer.

En outre, M. Painlevé lit un article de M. Marty, dans lequel celui-ci formule le vœu qu'à l'exemple de ce qui s'est passé dans la mer Noire, les officiers soient flicés et que les Rifains et nos troupes fassent cause commune.

Le Président du Conseil fait appel aux socialistes qui n'ont pas le droit, dit-il, d'abandonner le Gouvernement en cette circonstance, car ils savent bien que la France ne peut pas se désintéresser de l'Afrique du Nord et qu'elle doit affirmer sa civilisation.

M. Painlevé déclare : « il y a le plus grand intérêt pour la paix à ce que la France paraisse unie pour cette œuvre de civilisation, et c'est pourquoi je fais un suprême appel à tous ceux qui siègent sur ces bancs, sans distinction entre eux. (Vifs applaudissements au centre, à gauche et à l'extrême-gauche). M. Painlevé répète que c'est son devoir de faire pénétrer sa conviction dans une partie de la France qui représente une partie de l'opinion française. M'adressant à eux, je leur dis : Vous pouvez vous séparer de moi dans certains cas, mais nos aspirations vers le progrès social sont communes. »

La séance est suspendue. A la reprise, M. Doriot lit un discours où il déclare que la guerre au Maroc est une guerre capitaliste. A ce moment, M. le colonel Picot s'élance à la tribune et frappe M. Doriot. La séance est suspendue.

A la reprise, M. Doriot poursuit ses attaques contre le régime capitaliste. M. Briand interrompt pour faire une allusion ironique à « ceux des communistes que leurs convictions n'empêchent pas de faire antichambre chez les banquiers et les capitalistes ».

M. Doriot ne répond pas et s'efforce de réfuter les accusations portées contre le parti communiste par le Président du Conseil. Il réclame le droit de propager ses idées parmi les indigènes. Il lit la lettre du secrétaire général du maréchal Lyauté et il affirme que la résidence générale du Maroc s'est efforcée de provoquer la guerre.

M. Painlevé proteste contre les paroles de M. Doriot :

« Vous voulez, dit-il, libérer le Maroc de l'impérialisme français par tous les moyens, même en apportant aux Rifains l'aide efficace que vous leur avez promise, mais nous sommes encore maîtres de Fez malgré vous. »

M. Doriot conclut son discours en disant que quelles que soient les manœuvres, les insinuations du Gouvernement, les communistes maintiendront leur propagande.

La séance est suspendue et reprise à 9 h. 1/2.

M. Berthon, communiste, fait l'historique de la guerre menée par l'Espagne au Rif, et demande si la France va se substituer à l'Espagne pour lui donner le Rif.

Il estime que M. Malvy n'a pas répondu suffisamment aux questions qu'il a posées sur sa mission en Espagne.

M. Malvy déclare : « J'ai répondu. C'est vous qui ne dites pas la vérité en prétendant que la France se bat pour donner le Rif à l'Espagne. »

M. Berthon reproche à M. Malvy d'avoir fait l'éloge du dictateur Primo de Rivera, qui n'a pas pour lui les ouvriers et les paysans espagnols :

« Quelles qu'elles soient les opinions des ouvriers et paysans espagnols, dit M. Malvy, je suis convaincu qu'ils sont heureux de l'accord de nos deux pays pour faire la paix. »

M. Berthon affirme que le roi Alphonse XIII a déclaré que les Espagnols se battaient pour planter au Maroc la Croix et l'imposer aux marocains. Il demande au Gouvernement de faire la paix tout de suite.

M. Baréty dit que ce sont les Rifains qui sont venus dans la zone française du Maroc.

M. Mornaud proteste contre la campagne communiste en faveur d'Abd-el-Krim.

M. Renaudel, au nom du groupe socialiste, déclare que les communistes s'adressent, hors de France, à des indigènes « sur lesquels cette propagande tombe comme des gouttes de feu ». C'est accroître le profond du conflit entre nos soldats et ceux d'Abd-el-Krim.

M. Painlevé, répondant aux interpellateurs, déclare :

« La paix doit notamment assurer à toutes les populations toutes leurs subsistances (Applaudissements). La pensée d'animer les Rifains ne peut pas être celle d'un gouvernement français. Nous espérons qu'une collaboration peut s'établir entre toutes les populations du Maroc et c'est, en ce sens, que des instructions ont été données à nos représentants. »

Après une intervention de M. Cachin, la discussion est close.

M. Herriot fait alors connaître qu'il a reçu deux ordres du jour. Le premier est un ordre du jour de confiance de MM. Blum, Paul Morel, Cazals et Candace. Il est ainsi conçu :

La Chambre, méritant avec indignation les excitations qui mettent en péril la vie de nos soldats en même temps que l'œuvre civilisatrice et la volonté de paix de la France, approuvant les déclarations du gouvernement, prenant acte de la résolution de conduire les négociations avec l'Espagne vers une solution qui concilie le respect des traités internationaux avec le libre développement des populations rifaines et assurer ainsi le voisinage pacifique avec la France, confirme l'ordre du jour voté par elle le 29 mai dernier, fait confiance au gouvernement pour en poursuivre la réalisation et passe à l'ordre du jour.

Le second ordre du jour, présenté par le groupe communiste, ne fait que reproduire en bref les déclarations que MM. Doriot, Berthon, Cachin ont exposées longuement : Cessation des hostilités, évacuation du Rif, etc.

M. Painlevé accepte l'ordre du jour de MM. Cazals, Blum, Candace.

Les communistes réclament la priorité en faveur de leur ordre du jour.

La priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Cazals, est votée par 519 voix contre 30.

Cet ordre du jour est adopté à mains levées.

européens commis par les politiciens communistes.

Tous les députés, sauf ceux du groupe communiste, ont applaudi et approuvé le Gouvernement. Ils ont, ainsi, répondu aux vœux du pays tout entier, car, en vérité, si le pays est unanime à déplorer l'effusion du sang de ses enfants, il est unanime, aussi, à protester avec indignation contre les misérables qui encouragent, aident les ennemis qui tuent ses enfants.

Comme l'indiquait un de nos confrères, l'attitude des communistes est semblable à celle d'individus qui voyant des gendarmes poursuivre une bande de malfaiteurs, inciteraient les gendarmes à laisser filer tranquillement les malfaiteurs et donneraient à ceux-ci refuge et moyens de continuer leurs tristes exploits.

Aussi bien, tous les partis ont condamné ces pratiques, ces actions, ces propagandes outrancières qui ne peuvent que soulever l'indignation générale.

Mais l'indignation suffit-elle, en pareille circonstance, alors que là-bas sur le sol marocain tombent et meurent des petits soldats de France, trahis par des compatriotes ?

Peut-on rester indifférent quand on sait que des soldats pris par des ennemis féroces, par les troupes de Abd-el-Krim, que renseignements des Français, sont victimes d'épouvantables, d'horribles tortures ?

Il y a un nettoyage à faire sur le sol africain où ont circulé, jusqu'à ce jour, des étrangers, espions à la solde d'Abd-el-Krim, et fournisseurs d'armes, de munitions à ses troupes.

Cela on le sait, pourquoi le tolérer plus longtemps ?

Rien n'est plus indigne, plus vil qu'un espion, et l'intérêt, la sauvegarde des enfants de France qui se battent en Afrique exigent un nettoyage complet de la bande ignoble qui frappe nos soldats dans le dos.

Les déclarations du Président du Conseil ont été, certes, si édifiantes que la Chambre les a soulignées par une approbation presque unanime.

Mais, nous le répétons, tout cela ne serait que manifestation vaine, si demain, on permettait encore à des individus de se livrer à leur propagande, à leur action en faveur des assassins de nos soldats. La vie d'un seul soldat français commande que le sol africain soit purgé des espions, des traitres qui l'encombrent depuis trop longtemps.

Le pays a applaudi les déclarations du Président du Conseil : il l'approuve encore davantage s'il accomplit cette œuvre d'épuration !

LOUIS BONNET.

Un léger mais suggestif incident

Un léger incident s'est produit, mardi, à la Chambre, alors que M. Doriot, leader communiste, développait son interpellation. Il s'élevait avec force contre le régime capitaliste, lorsqu'il s'interrompit pour faire l'observation suivante : « Je vois M. Briand sourire. »

M. Briand élargit son sourire et répondit que c'était « parce qu'il connaissait des communistes que leurs convictions n'empêchent pas de faire antichambre chez les banquiers et chez les capitalistes. »

Le leader communiste ne répliqua pas. Et pour cause, car lui aussi sait bien que, parmi ses amis politiques, il y en a un certain nombre qui ont beaucoup de biens au soleil et de nombreuses liasses de titres de rentes chez les banquiers.

Le député Berthon n'est pas le seul du groupe communiste qui possède villas, autos et énormes revenus.

Mais aucun ne s'en flatte devant les camarades. Ils sont prudents, pour ne pas que ceux-ci commencent à opérer la reprise individuelle des fortunes chez leurs députés et autres chefs de section.

Aussi bien, la réplique ironique du ministre des affaires étrangères n'a pas eu l'heur de plaire à l'interpellateur. Une discussion sur un pareil sujet eût été plaisante, amusante pour une grande partie de la Chambre, mais gênante pour le groupe qui s'élève contre les capitalistes, mais qui compte dans son sein des « bourgeois » dont la fortune se calcule par plusieurs millions.

Et cela, ils ne veulent pas que les camarades puotins le sachent. Prolonger l'incident, c'eût été obliger M. Briand à mettre les points sur les i.

Peut-être que d'autres le feront. Pourquoi, en effet, ne pas dire la vérité sur la situation de fortune de ces représentants qui hurlent leur haine contre les « bourgeois » et qui sont les premiers à faire antichambre chez les banquiers ?

LOUIS BONNET.

TOUCHANTE BIENVEILLANCE !!

Ces braves chauffeurs d'auto ont toutes les veines. Le ministre de l'intérieur, lui-même, se montre plein de mansuétude pour eux, dans une circulaire qu'il fait adresser à tous les maires de France.

« La Fédération Nationale des Clubs automobiles de France m'a signalé, écrit le ministre, que fréquemment des automobilistes, circulant pour la première fois dans une ville, encombrent une contravention pour avoir enfreint les règlements municipaux de circulation qui ne sont pas parvenus à leur connaissance. »

« Je crois devoir vous rappeler l'intérêt qui s'attache à ce que, conformément aux prescriptions de l'article 96 de la loi du 5 avril 1884, les arrêtés de police de cette nature reçoivent la plus large publicité possible, lorsqu'ils ne peuvent être affichés dans leur intégralité, notamment aux diverses entrées de l'agglomération, de manière à pouvoir être consultés facilement par les intéressés, il importe que mention soit faite du ou des locaux et des heures où lesdits intéressés pourront en prendre connaissance ; notamment il serait désirable, dans les villes qui possèdent un octroi, qu'un exemplaire dudit règlement soit déposé dans les divers bureaux des receveurs. »

Certes, les chauffeurs d'auto sont tous de braves gens, et souvent même des gens riches. Très nombreux sont ceux qui vont à un train normal, qui n'écrasent personne et qui ne soulèvent pas trop de poussière sur leur passage.

Ceux-là méritent d'être défendus contre des règlements sévères, pas assez sévères, dit-on, qui sont appliqués aux chauffeurs qui font de la vitesse dans la traversée des villes.

Mais est-ce que tous les chauffeurs, les sages comme les fous, ne connaissent pas ces règlements ? Est-ce qu'ils ignorent que, dans la traversée des villes, ils ne doivent aller qu'à une allure qui varie, à peine, d'un ou deux kilomètres dans chaque arrêté municipal ?

Est-ce qu'ils ne savent pas que ces arrêtés sont affichés à l'entrée de toutes les villes ?

Et puis, quand bien même ces arrêtés ne seraient affichés qu'à la mairie, est-ce qu'il n'est pas tout à fait logique que cette traversée soit faite en vitesse réduite ?

La circulaire ministérielle recommande de placer un exemplaire du règlement dans les bureaux d'octroi. Ah ! bien, oui ! combien de chauffeurs en tiendraient compte, du moment qu'ils refusent de respecter l'arrêté affiché à l'entrée des villes !

La circulaire dénote de la bienveillance de la part du ministre de l'intérieur, en faveur de certains automobilistes, mais ce ne sont probablement que les débutants qui méritent cette bienveillance, car tous les autres savent qu'il y a beau temps que les arrêtés réglementaires à la vitesse des autos existent, et ils le savent si pertinemment que beaucoup même ont payé plusieurs procès-verbaux pour excès de vitesse. Et même les débutants ignorent-ils les règlements ? Alors !

LOUIS BONNET.

Election municipale

Les électeurs de la section de Valrouffé ont procédé dimanche à l'élection de 5 conseillers municipaux.

Ont été élus : MM. Castelnu, Reynal, Bessat, Bouysset, Célarié,

Election de maire

Le Conseil municipal de Villesèque a élu maire M. Lasbouygues, en remplacement de M. Gayet, démissionnaire.

M. Gayet, en raison de ses fonctions de receveur ruraliste à Villesèque ne pouvait être maire de cette commune.

Doctorat en médecine

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Gustave Périé, ancien élève du lycée Gambetta vient de soutenir avec succès, devant la Faculté de Médecine de Bordeaux, sa thèse de doctorat.

Nous adressons nos meilleurs compliments au nouveau docteur, qui est le fils de notre excellent ami, M. Robert Périé, Economiste au Lycée de Limoges.

Faculté de droit

Notre jeune compatriote M. Robert Barreau, ancien élève du Lycée Gambetta, vient de subir avec succès l'examen pour l'obtention du diplôme de sciences pénales.

Nos félicitations.

Conseil municipal

Le Conseil Municipal de Cahors, se réunira le samedi 27 juin courant, à 8 h. 1/2 du soir, en vue de l'ordre du jour suivant :

Demandes de sursis d'incorporation.

Demandes de bourses pour divers écoles.

Demandes d'admission dans des sanatoria.

Attribution du legs Valette.

Demandes de subvention.

Annulation de police de concession d'eau.

Pensions d'aliénés.

Affaires diverses.

Assistance aux vieillards, aux femmes en couches et aux familles nombreuses.

Aux Anciens du 207^e Régiment d'Infanterie

Les Anciens du 207^e d'Infanterie ont tenu des réunions : en 1923 à Cahors et en 1924 à Figeac. Cette année, suivant le désir exprimé par des Camarades du régiment au banquet de Figeac, la réunion aura lieu à Gourdon. La date est, en principe, fixée au dimanche précédent l'ouverture de la chasse.

Les Camarades de Gourdon désireux de se retrouver cette année en grand nombre en compagnie des anciens du 207 feront tous leurs efforts pour préparer une fête simple, mais empreinte de sentiments cordiaux et fraternels.

Le prix du repas est fixé à 15 frs vins et café compris.

Il sera servi par notre Camarade Rougié, restaurant du Palais à Gourdon.

Les cotisations seront reçues par les Camarades : Maury, plâtrier, Laguille, Sous-Préfecture et Rougié, restaurateur, tous les trois à Gourdon. Les camarades de Gourdon regrettent de ne pouvoir adresser des invitations individuelles en raison des difficultés qu'elles présentent. Toutes les communications seront donc faites par la voie de la presse.

Pour les chemins vicinaux

Les propriétaires intéressés à l'amélioration des chemins ruraux des communes ci-après désignées ont déclaré se syndiquer en Associations syndicales pour l'exécution des travaux sur ces chemins.

Commune de Concorès : raccordement du chemin rural de Liars à Goulène, Association autorisée le 22 mai 1925.

Commune de Saint-Félix, chemin rural de Lagarrigue, autorisée le 27 mai 1925.

Commune de Fraysin-le-Gourdonnais, chemin rural de Gascoq à Berry, autorisée le 28 mai 1925.

Commune de Bagnac, chemin rural de « Pempu », autorisée le 5 juin 1925.

Communes de Saint-Céré, Saint-Vincent-du-Pendit, Saint-Médard-de-Presque, chemin rural de la Gieste à la Bombe, autorisée le 9 juin 1925.

Commune de Labenque, chemin rural de Ponxoy, autorisée le 19 juin 1925.

Les droits de pêche

Il a été procédé à Cahors au renouvellement du fermage des droits de pêche.

Les enchères ont été poussées par les amateurs et les professionnels avec une vigueur inusitée et un acharnement dont profitera le trésor public.

La mise en adjudication des divers biefs de la rivière du Lot avait atteint lors des précédentes enchères une somme de 2.628 francs (non compris les lots attribués aux sociétés de pêche).

Cette année, l'adjudication des mêmes biefs a produit une somme de 13.326 francs.

L'Etat bénéficie donc d'une plus-value de 10.698 francs et il n'y a pas lieu de s'en plaindre.

Quelques biefs ont atteint des prix très élevés. Par exemple celui de St-Martin-Labouval, précédemment loué 62 francs, a été adjugé à 1.200 francs, celui de Crégois et Saint-Cirq-Lapopie, dont le prix antérieur avait été de 46 francs, a été poussé jusqu'à 920 francs ; celui de Saint-Géry à Pianos, payé jusqu'ici 64 francs, a atteint le joli chiffre de 2.050 francs ; le bief d'Arcambal passe de 170 francs

à 950 francs ; celui de Lacombe, de 220 à 1.000 francs et, enfin, le bief de Campastri est enlevé au prix de 1.150 fr. ; alors qu'il était loué 100 francs.

A ces prix, il faut ajouter le montant des droits, soit 40 0/0 et le double-décime.

L'Etat a fait une bonne journée, au moins dans le Lot.

Grand Concours Exposition de Cahors

Le 19 juin a eu lieu à Cahors une réunion à laquelle ont pris part le Président de l'Office Agricole, le Président de la Société d'Agriculture, le Président de la Chambre de Commerce, le Président de la Fédération des Associations Agricoles, l'Adjoint au Maire de Cahors, le Président du Syndicat d'Initiative, le Directeur des Services Agricoles, en vue de jeter les bases, du Grand Concours-Exposition qui doit avoir lieu à Cahors en 1925.

Il a été notamment décidé que cette importante manifestation se tiendrait sur les Allées Fénélon du 16 au 20 septembre en même temps que les assises du 4^e Congrès Agricole de la Confédération du Centre-Sud.

En dehors des animaux, produits agricoles, métiers familiaux, machines agricoles que l'on rencontre ordinairement dans les concours agricoles, les agriculteurs auront la faculté d'y trouver tout ce que produit l'agriculture, tout ce qui est nécessaire à l'agriculture, ainsi que tous produits industriels et commerciaux.

Nous donnerons sous peu de plus amples détails sur cette importante Exposition qui sera la vraie « Semaine Agricole, commerciale et industrielle du Quercy ».

Les deux évadés de la prison de Limoges sont arrêtés à Avignon

Le commissaire central, assisté d'inspecteurs de la Sûreté, a arrêté au troisième étage du 77 de la rue des Teinturiers à Avignon, où ils étaient hébergés et cachés, deux des cambrioleurs de la Trésorerie générale de Limoges, nommés Pierre Pey, 35 ans, dit « Pague » dit « Legrand », et Gustave Castelli, 27 ans, condamnés en août 1924 le premier à 15 ans de travaux forcés, le second à huit ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour, évadés ensemble de la prison de Limoges dans la nuit du 24 au 25 septembre 1924.

On sait que les deux cambrioleurs avaient été arrêtés à Cahors le matin même du vol commis à Limoges.

Les époux Bernard, qui donnaient asile à ces deux bandits, ont été également arrêtés, au cours de cette opération de police et déferés au parquet pour recel de criminels par le commissaire central, qui a retenu aussi à sa disposition pour enquête Jeanne Yache, 23 ans, surprise au même domicile en compagnie de son ami Pierre Pey. Celui-ci et Castelli étaient possesseurs de cartes d'identité paraissant régulièrement établies, l'une au nom d'Antoine Dimon, l'autre au nom de Raoul Martinez ; cartes qu'ils ont prétendu avoir achetées à un complice qui s'était chargé de les leur faire établir.

La St-Jean

Mercredi, la jeunesse, dans plusieurs quartiers, conformément à la tradition, avait organisé les bûchers pour célébrer la St-Jean.

Cela donna un peu d'animation dans les divers quartiers où ces feux furent allumés.

Accident du travail

Le nommé Jules Poujol, 40 ans, chauffeur à la Compagnie du P.-O., demeurant place de la Citadelle, était occupé, sur les voies du dépôt, à préparer la machine 5950, lorsque, en nettoyant le feu, il s'est pris la main gauche entre la grille et le volant du tender et s'est fait une blessure qui, de l'avis de M. le docteur Peindarte, nécessitera un repos d'une dizaine de jours.

Voyage peu confortable

Un soldat du 9^e, pris de nostalgie, voulut revoir Panama. Mais il n'avait pas le sou. Que faire ? Il se glissa entre deux wagons de l'express, et s'installa sur les tampons.

Il arriva, ainsi, sans encombre, jusqu'à Limoges. Là, il fut découvert et confié à un contrôleur, il fut ramené à Cahors où la réception qui lui fut faite ne ressemble certainement pas à celle qu'il espérait qu'on lui ferait à Paris.

Orage

Mardi soir, vers 9 heures, le tonnerre gronda sur Cahors et peu après, une pluie abondante tomba.

Cette pluie était attendue depuis plusieurs jours par les agriculteurs, qui voyaient les produits agricoles, les légumes notamment, sécher sur pied.

Noyé

Mercredi soir, le jeune Lespinet, âgé de 20 mois s'amusa dans le jardin de la maison de ses parents occupés aux travaux agricoles, lorsqu'il tomba dans un bassin d'une profondeur de 3 mètres.

Les parents s'apercevant de l'absence de leur enfant, le recherchèrent et ils eurent la douleur de le retirer du bassin.

L'enfant était mort.

Nous adressons aux malheureux parents nos sincères condoléances.

AVENIR CADURCIEN	
PROGRAMME DU JEUDI 25 JUIN	
1. Marche des petits lapins	13 h. 15.
2. Fiançailles (vaïse)	Wesly.
3. Miss Hélyett (Fantaisie)	Andran.
4. Cortège exotique	Popy.
5. Marche du peuple (défilé avec tambours et clairons)	Avon.

De 21 h. 15 à 22 h. 15, Allées Fénélon

Arrondissement de Cahors

Cazals

est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à la confection et au vote du budget supplémentaire 1925 et du budget primitif 1926. Plusieurs crédits sont votés pour réparations aux chemins ruraux, aux fontaines, à la clôture du cimetière et aux réparations des bâtiments communaux. Des subventions sont accordées à l'œuvre des pupilles de l'École publique et au Comité départemental de la lutte contre la tuberculose.

Le Gérant du poste téléphonique reçoit, sur sa demande, une augmentation de son salaire. En conformité de la décision de la Commission paritaire des maires et secrétaires de mairie du département du Lot, le traitement du secrétaire de mairie-instituteur est porté à 1.000 fr. Les budgets du Bureau de bienfaisance sont examinés et approuvés.

Le Conseil municipal renouvelle la transformation de la taxe des prestations en taxe vicinale et donne un avis favorable sur une demande de soutien indispensable de famille.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées demandant au Conseil municipal son avis sur une modification d'horaires de la ligne d'autobus. Le Boulvè-Floressas-Puy-l'Évêque.

Cet avis a été sollicité par M. Artigalas, concessionnaire, avant de donner une réponse au Conseil municipal du Boulvè qui a demandé cette modification d'horaires. Actuellement, l'autobus repart de Puy-l'Évêque après le train de 16 h. 12. Beaucoup de voyageurs qui sont allés à Cahors le matin sont obligés de rentrer par ce train s'ils veulent profiter de cet autobus et par suite sont obligés de réduire leur séjour à Cahors.

D'après la modification demandée, l'autobus attendrait, durant l'été seulement, le dernier train de Cahors à 19 h. 25, permettant ainsi aux voyageurs de passer toute la journée dans cette dernière ville.

Le Conseil municipal décide de donner un avis favorable sur cette demande en se félicitant de ce que le concessionnaire ait voulu, avant de se prononcer, prendre l'avis des populations intéressées, geste auquel celles-ci n'étaient pas habituées. La séance est levée à 11 h. 1/2.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Accident. — En essayant une motocy-clette sur la route de Ceint-d'Eau, M. Cas-sagne Charles, mécanicien au garage Larroque, a fait une chute au tournant du moulin de Laporte et s'est fait diverses contusions heureusement sans gravité. On espère que dans une quinzaine de jours il sera entièrement rétabli.

Course vélocipédique. — C'est en présence d'un nombreux public qu'a eu lieu la première course vélocipédique organisée par notre jeune société le V. C. F. Le succès qu'elle a obtenu fait bien présager pour celles à venir.

La distance à parcourir était de 36 kilomètres, c'est-à-dire trois fois la distance de Figeac à Viac. Vingt coureurs se sont présentés au départ. Le service d'ordre a été bien fait, aussi tout s'est passé sans incident.

Voici les résultats :
1^{er} prix, Fons, de Decazeville; 2^e prix, Alazard, de Decazeville; 3^e prix, Grop, de Decazeville; 4^e prix, Hauy, de Cahors; 5^e prix, Cabridens du V. C. F.

Latronquière
Arrestation. — Le nommé L... Agé de 17 ans, cordonnier, profitant de l'absence de M. Ségols, boulanger et épicer à Verrou, pénétra dans l'épicerie et s'empara d'une somme de 865 francs, qui se trouvait dans le comptoir.

L... nia, puis finit par avouer. Il a été conduit à Figeac.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
La fête de la Saint-Jean. — Grâce au dévouement et à l'activité du comité chargé d'organiser nos fêtes, il est désormais certain que le succès couronnera ses efforts. Un programme bien rempli, des attractions nombreuses et inédites ne manquent pas d'amener à Gourdon, les 27, 28 et

29, un public désireux de se distraire agréablement.

Le clou de la journée sera incontestablement le départ du superbe aéroplane monté par M. Ditaill, pilote breveté de l'Aéro-Club de France, dont le départ aura lieu par n'importe quel temps; pendant le gonflement de l'aérostat, qui ne cube pas moins de 500 mètres, le public sera agréablement distrait par le lancement de ballons d'essai, permettant de se rendre compte de la direction que prendra le monstre aérien, et par la course toujours intéressante de ballons.

Ajoutons que pendant ces trois jours, des concerts et des défilés de sociétés musicales ajouteront à la fête une note gaie et que nous aurons le plaisir d'applaudir l'orchestre si original des « accordéonistes Dede-nis ».

Le feu d'artifice du 28 au soir sera, nous l'espérons, très réussi. Quant aux décorations et illuminations, chacun sait qu'elles sont confiées aux soins de M. Pillot, et cela veut tout dire.

Les fêtes sportives du lundi, courses pédestres et courses de bicyclettes compléteront ces trois journées de fêtes de la Saint-Jean, dont la vieille renommée attire à Gourdon, non seulement les étrangers et la jeunesse avide de réjouissances et de distractions, mais réunissent autour de la table familiale ceux que les circonstances éloignent pour quelque temps du pays natal.

Nos boulangers banguiens. — Dimanche dernier nos boulangers faisant partie du « Syndicat d'arrondissement » banguiens étaient à l'Hotel Chamuel, à Gourdon.

M. le Sous-préfet présidait. Le repas fut des mieux servis et des plus gais.

Plusieurs dames y assistaient et il y avait environ une soixantaine de convives. Au dessert plusieurs excellents discours furent prononcés par M. Montagne, président du syndicat; M. Lapoujade, président de la fédération de la boulangerie du Sud-Ouest; M. Labrousse, représentant des minotiers, et notre aimable et sympathique sous-préfet, qui porta la santé du président de la République et de M. Painlevé, l'éminent président du Conseil.

Toutes ces allocutions furent très applaudies. Le repas se termina par de jolies chansons, chansonnettes et monologues. Bravo ! aux organisateurs !

Tribunal correctionnel. Dans son audience de mardi dernier, le tribunal a rendu les jugements suivants :

Pour violences réciproques commises à Pechprou entre les époux Contie, de Gourdon et Tréneule, 74 ans, cultivateur, voisin de propriété et vivant en mauvaise intelligence Contie, est condamné à 50 fr. d'amende, sans sursis et Tréneule est relaxé des fins de la poursuite et renvoyé sans dépens.

Tribunal appelle ensuite une contravention à la police des chemins de fer. Le voyageur qui avait omis de passer au guichet récolte 25 fr. d'amende sans sursis. Le voyage a dû lui paraître bien cher et certainement il ne sera pas tenté de recommencer de sitôt.

Une affaire de chasse est renvoyée à la prochaine audience, le délinquant ne s'étant pas présenté.

Trouvaille. — Un boyau de bicyclette neuf a été trouvé par Julie Louis, 14 ans, rue de l'Hotel-de-Ville, à Gourdon. Le lui réclamer.

Gramat
Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche 21 juin, à 10 heures, sous la présidence de M. Louis Mazet, maire.

Etaient présents : MM. Besson, adjoint ; Cussonnac, Périé, Marty, Larnaudie, Farinè, Rognon, Roudayre, Delpech, Gratiat, Grimal, Thamié, Lafeuille, Delpeyroux, Decros, Tournié et Bergougnoux, conseillers. S'étaient fait excuser : M. Béffara, adjoint ; Courtiou et Maisonhute, conseillers.

M. Roudayre est nommé secrétaire. Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations, le compte de gestion de l'année 1924 est approuvé.

Il est ensuite donné connaissance du budget supplémentaire de 1925. Un excédent de recettes de 51.847 fr. permet d'attribuer une augmentation de salaires aux employés municipaux dont le salaire, par ces temps de vie chère, était notoirement insuffisant.

Il est donné lecture d'une lettre

par laquelle M. le Préfet avise la commune de Gramat qu'une somme de 1.800 francs, qu'elle avait avancée pour pension d'un nommé L..., à l'asile de Leyme, lui sera remboursée.

Mme R... qui dut être hospitalisée au même asile de Leyme aux frais de la commune de Gramat, sera entretenue par les soins de sa famille. Une subvention de 300 francs est votée pour les sœurs garde-malades.

M. Jacob, professeur de sciences à la Faculté de Toulouse, est désigné par M. le Préfet pour étudier la captation de nouvelles sources aux environs des villages du Cail, de Comande et de la Saurinie. Afin de procéder aux études, une somme de 1.500 francs est votée.

Sur la demande de la Société des courses, le prix de la ville de Gramat de 1.000 francs, dont 300 francs étaient versés par la Société, sera, en totalité, fourni par la ville. Le Conseil vote ce crédit à l'unanimité, mais il demande que les courses commencent le dimanche et le lundi, à 2 heures précises, pour finir à 4 h. 30.

M. Gratiat demande à ce que la Société des courses, qui délivre deux cartes d'entrée à l'hippodrome aux propriétaires de terrains, en délivre quatre aux familles nombreuses desdits propriétaires.

M. le Maire fait connaître que la Lyre gramatoise possède des instruments de musique qui ont besoin de réparation, mais que ses ressources sont nulles; il propose de lui allouer une somme de 500 francs, ce qui est accepté à l'unanimité.

Pour l'entretien des chemins ruraux, une somme de 4.500 francs est votée. 5.000 francs sont prévus pour la construction de lavoirs et abreuvoirs, auxquels le génie rural participera pour une certaine part.

M. Delpech propose la création d'un lavoir à la Croze, sur la route de Lavergne, dans un terrain appartenant à la commune; les bassins seront alimentés par le ruisseau de Comande, dont les fuites pourraient être bouchées et canalisées au moyen de buses en ciment. Après échange de vues entre MM. Rognon, Cussonnac, Larnaudie, M. Villate, architecte voyer, est chargé de présenter un rapport après études.

Il est ensuite procédé à l'examen des divers articles du budget primitif pour 1926, qui s'établit sur un total de recettes de 84.761 fr.; les dépenses s'élevaient à 91.419 fr., il y a donc un excédent de dépenses de 6.658 fr. en couverture de quel 22 centimes sont votés.

Le Compte du Bureau de bienfaisance se soldant par 5.523 fr. 79 de recettes et de dépenses est approuvé. Sur cette somme, 3.800 fr. sont distribués en pain.

La ville de Gramat possédait, au terrain des Combelles, une petite maison inhabitée. M. le maire donne connaissance au conseil d'un projet de bail par lequel M. Lacroux, maçon, offre de remettre cette maison en très bon état, à ses frais, à la condition qu'il l'habitera avec sa famille pendant 13 années. A l'expiration, il devra rendre en bon état les lieux ainsi loués. Le Conseil approuve le projet et autorise M. le maire à signer le bail.

Dans une délibération du 12 février 1925, relative à une demande d'augmentation des prix de l'éclairage électrique, il est stipulé que l'abonné aura le droit de retenir le montant des journées où l'éclairage aura paru insuffisant. Certains abonnés ayant abusé de ce droit, le Conseil délibère que la municipalité sera seule juge de proposer des sanctions pour défaut ou insuffisance d'éclairage.

M. Gratiat est nommé délégué du Conseil municipal pour la constitution des chambres d'agriculture. M. Vercaude, régisseur à l'annexe de Remonte du Ségala, est délégué par M. le préfet pour y représenter les agriculteurs de la commune de Gramat.

Remonte. — La Commission d'achat du dépôt d'Agen procédera à des achats de chevaux de 3 à 8 ans (dragons légers, artillerie et carrière), à Gramat, place de la République, le mardi 7 juillet 1925, à 8 h. 30.

Fête du quartier Saint-Jean. — Comme l'an passé, les fêtes du quar-

tier Saint-Jean et de la place de la Mairie s'annoncent fort belles: un programme des plus alléchant nous permet de bonnes journées pour les 27, 28 et 29 juin, avec le concours toujours si apprécié de la Lyre Gramatoise.

Salviac
Au cimetière. — A la suite de la dernière réunion du Conseil municipal, le garde champêtre de la commune de Salviac a vu ses émoluments augmenter, ainsi que ses charges.

La population de Salviac apprendra avec plaisir que les travaux d'entretien lui incomberont et de cette façon notre nécropole sera dans un état convenable.

Nous sommes persuadés que les propriétaires de concession feront à leur tour le nécessaire et aideront le garde champêtre dans sa tâche difficile.

Il importe, en effet, que le champ de repos de nos chers disparus soit bien entretenu.

Foire. — La foire mensuelle du 20 juin n'a pas eu son importance habituelle en raison de la chaleur torride et des travaux de la fenaison. Cours pratiqués :

Boeufs gras (vente assez active), de 205 à 220 fr. les 50 kilos; boeufs de travail, de 6.000 à 7.200 fr.; doublons, de 4.500 à 6.000 fr.; veaux d'Auvergne, de 2.000 à 2.500 fr. Le tout la paire. — Cours maintenus en hausse; veaux de lait, 6 fr. le kilo, poids vif; moutons gras, 200 fr. les 50 kilos. Vente peu active; moutons d'élevage, de 150 à 180 fr. la pièce; agneaux, de 4 fr. 75 à 5 fr. le kilo.

Poulets, 4 fr. 50; poules, 4 fr.; dindons, 3 fr. 80. Le tout le demi-kilo; œufs, 3 fr. 50 la douzaine. Lapins, 2 fr. 25 le demi-kilo.

Souillac
Water-polo. — Dimanche, à 15 h. 30, à la piscine du Port, l'Union Sportive Souillagaise faisait disputer son premier match de water-polo.

Après une partie acharnée, les deux équipes firent match nul (4 buts à 4). Furent remarqués : M. Lacombe, Charles Silafer, Georges Bonnet, Ch. Bonnet, L. Cuffi, L. Laval, L. Castagné, L. Fumat et J. Cassagnade. Un public nombreux assistait du haut du pont à cette partie.

Le match était arbitré par M. Paul Lautier.

Vayrac
Foire. — Par suite des travaux urgents de la saison, notre foire du 17 n'a pas eu son importance habituelle. Néanmoins, les nouveaux foirails des vaches et des veaux étaient abondamment approvisionnés. Nombreuses transactions sur les bœufs de travail. Voici les cours pratiqués :

Boeufs d'attelage, de 5.000 à 6.700 fr.; vaches, de 4.000 à 5.000 francs, le tout la paire. Légère baisse sur les veaux de boucherie vendus de 5 à 6 francs le kilo; forte baisse également sur les porcelets vendus de 60 à 100 francs pièce, suivant âge et qualité. Au marché : Poules et poulets, de 3.50 à 4 francs la livre; oisons, de 8 à 10 fr. pièce; canetons, de 5 à 6 francs la paire. Beaucoup de jardinage vendu à des prix assez élevés. Comme toujours, beaucoup de marchands étrangers.

Tirage financier
Au tirage de la Ville de Paris 1899, le n° 398 743 gagne 100.000 francs.

AU MAROC
Une déclaration
du **Maréchal Lyautey**

De Fez. — Recevant les notabilités de Fez et répondant aux vœux du Cadi et du Président de la Chambre de Commerce, le maréchal Lyautey a déclaré que la situation était bonne, que des renforts étaient arrivés, que la France choisira son heure et que la cause de l'ordre triomphera.

Dernière heure
Chambre des Députés

Séance du 24 juin 1925

La Chambre vote un projet de loi portant création d'un haut commissaire aux loyers. La Chambre discute le budget de l'exercice 1925, retour du Sénat.

M. Auriol demande aux orateurs inscrits de réserver leurs observations générales pour la discussion des projets financiers qui suivront le vote du budget de 1925.

M. de Baudry d'Asson dit la nécessité qu'il y a à assurer un équilibre parfait du budget et à donner à la Trésorerie les moyens dont elle a besoin. Il déclare que c'est faire œuvre vaine que de voter un budget avant

d'avoir stabilisé le franc. Il conclut en préconisant diverses réformes financières.

Plusieurs députés renoncent à la parole, et la discussion générale est close.

M. Voilin demande que la loi sur l'augmentation des retraites soit appliquée au plus tôt et que les décrets nécessaires soient rendus d'urgence. Les vingt-sept millions qu'il demande sont nécessaires à l'application de la loi. Il importe que les vieux fonctionnaires retraités, dont la situation est lamentable, et qui attendent une augmentation de 300 francs aient au plus tôt satisfaction.

M. Caillaux indique qu'il s'est déjà occupé de cette question et qu'il a pris des dispositions pour hâter la préparation des décrets. Il promet de demander de nouveaux crédits s'il en a besoin pour appliquer la loi.

M. Chollet attire l'attention du ministre sur la nécessité de presser la liquidation des pensions des fonctionnaires.

Les chapitres 40 à 100 sont adoptés. La Chambre vote 70 millions pour le relèvement de supplément d'indemnité de résidence des fonctionnaires.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

DANS LES P. T. T.

Une grève à Paris

Ce matin, une grève des facteurs a éclaté à la recette centrale. Les facteurs ont refusé de faire la distribution réclamant les 125 francs que le Sénat a refusé d'introduire dans le budget.

Une démarche chez le ministre

Actuellement une délégation confère avec le ministre des P. T. T. On espère que le travail reprendra cet après-midi.

A LA CHAMBRE

Séance du matin du 25 juin

Vote de plusieurs budgets

La Chambre, ce matin, a voté sans grandes modifications les budgets des dépenses des ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, de la guerre, de la marine, de l'Instruction Publique et du commerce.

Tirage financier

Au tirage de la Ville de Paris 1899, le n° 398 743 gagne 100.000 francs.

AU MAROC

Une déclaration
du **Maréchal Lyautey**

De Fez. — Recevant les notabilités de Fez et répondant aux vœux du Cadi et du Président de la Chambre de Commerce, le maréchal Lyautey a déclaré que la situation était bonne, que des renforts étaient arrivés, que la France choisira son heure et que la cause de l'ordre triomphera.

Le Tour de France cycliste

Voici les dernières nouvelles du Tour de France :

A Dinan (199 km. du point de départ) passe à 10 h. 10 un peloton d'une quarantaine de coureurs comprenant entre autres : Benoit, Jacquinot, les frères Pélissier et Botteccchia.

Garçon COIFFEUR

sachant bien couper les cheveux et désirant apprendre la Coiffure pour Dames. Situation d'avenir pour Jeune Homme sérieux, et bon salaire.

Chez **POPOVITCH**
Coiffeur pour Dames. — CAHORS

REMERCIEMENTS

Monsieur François SCANAPIER ;
Mademoiselle Hélène ESTANOL ;
Madame veuve ESTANOL ;
Mademoiselle Amélie ESTANOL, à Paris ;
Madame et Monsieur Théophile ESTANOL et leur famille ;
Madame et Monsieur GIRMA, à Paris, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame SCANAPIER
née Marie-Conception ESTANOL

LES TACHES DE ROUSSEUR

disparaissent en quelques jours, grâce à la **CREME DES TROIS FLEURS D'ORIENT**. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 6 fr. 75. Dépôt à CAHORS : Pharmacie Artigue, 36, Bd. Gambetta.

ON DEMANDE

Jeune Fille ou Femme

sachant faire un peu cuisine et travaillant aux champs

TRÈS BONNE SITUATION ET BONS GAGES
S'adresser au Bureau du Journal

LA DISTILLERIE DULAC

ACHÈTE
les cerises aigres (gains)

AINS QUE
les reines-claudes

A CÉDER

pour cause de départ
FONDS DE MODISTE

TRÈS BIEN PLACÉ
S'adresse: au Bureau du Journal

ETUDE

DE
Maître DU MAS

NOTAIRE A CAHORS

Le 28 juin 1925, à quinze heures, il sera vendu par le ministère de Maître DU MAS, notaire à Cahors, à la Mairie de Cénévères, certains immeubles, terres, labourables et bois, sis commune de Cénévères, notamment une terre à Cénévères dépendant de la succession de Mademoiselle Thérèse LAROUQUE, par voie d'adjudication volontaire et aux enchères.

Signé : DU MAS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE
du sieur Jean PONS,
Restaurant et tissus,
demeurant à Duravel

Convocation des Créanciers pour Concordat ou Contrat d'union.

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

Le six juillet prochain, jour de lundi, à treize heures trente, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour entendre le rapport qui sera fait par le liquidateur sur l'état de la liquidation judiciaire dont s'agit, — sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, — libérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le liquidateur pour obtenir le concordat, et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quarante de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt neuf.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

Feuilleton du « Journal du Lot » 46

NIETZSCHÉENNE

PAR

Daniel LESUEUR

X

Rien. Tout !... au contraire !... Tout ! Enfin, il le lui déclarait, il le lui démontrait. Il lui en donna les preuves. Qu'était-il, voici quelques mois à peine, lorsqu'il l'avait rencontrée ?

Un enfant timide, tenu en lisères, trahi sans le savoir, près d'être réduit à néant. Et aujourd'hui ?... Un homme. Un homme agissant par lui-même, dirigeant les autres. Un homme qui avait pris conscience de sa force, de son jugement, de sa clairvoyance. Un homme qui commandait, qui réussissait. Un maître. Un victorieux.

Il levait le front, il s'ébranlait d'orgueil, de joie virile. Il vantait son œuvre, parce que c'était l'œuvre de Jocelyne.

« Oh ! » protesta celle-ci en souriant. « Vous ne prétendez pas, cependant, que je fabrique vos autos. Je serais bien embarrassée s'il me fallait dire de quelles pièces un châssis se compose.

« Non, vous avez fait mieux. Vous avez donné une âme à mon usine. Vous

entendez, Jocelyne : une âme. Je la sens là-bas qui palpite, qui unit tout, qui facilite tout. Mon personnel ouvrier, je l'ai organisé d'après vos méthodes. Je connais tous mes hommes. J'ai, comme vous me l'avez conseillé, un dossier sur chacun d'eux. Je sais leur caractère, leurs besoins, leur passé, leur famille, le nombre de leurs enfants. Quand l'un d'eux commet une faute, je me reporte à ses antécédents, à son genre de vie. Je le juge suivant le seul critérium en dehors duquel il n'y a pas de vraie justice : l'ensemble de ses conditions d'existence et de sa conduite antérieure. J'agis avec lui en conséquence. Et si je constate qu'il faut le retrancher, je le retranche.

« Mais vous gardez son dossier ? Vous le suivez de loin ?

« Sans doute. Et ceux qui m'ont quitté de leur plein gré... El ceux qui veulent venir à moi... Tous, je les connais bien, bien tôt tous. Déjà, un mauvais ouvrier n'ose plus se présenter à mes bureaux pour avoir du travail.

« Vous devez constater une différence... dans le rendement, les résultats ?

« Comment !... Mais cela tient du miracle. Il ne semble plus qu'il y ait rien de difficile à faire chez moi. Mon nouveau modèle de changement de vitesse... Il m'a déjà permis de rembourser du sacrifice fait en éliminant l'autre. Tenez... ce petit détail. Une teinte de rose... le rose de Sévres, que je m'obstinais à donner à mes bougies d'allumage, pour empêcher les contrefaçons...

« Eh bien... tout à coup, à la dernière ouverture des fours, le voilà qui est apparu. Nous le tenons, nous savons comment le reproduire.

« Ce n'est pourtant pas moi... » commença Jocelyne avec un joli rire.

« C'est vous... C'est vous ! » cria-t-il purement. « Vous êtes dans tout ce que j'accomplis d'utile, de bien... »

« Il se jeta à genoux sur la roche, élevant ses bras autour d'elle, dans une invocation qui était une caresse. Mlle Monestier voulut s'en défendre. Mais, comme il avait cessé brusquement de se tenir entre elle et le soleil, la jeune fille clignait des yeux, éblouie. Alors, il se redressa pour l'entraîner quelques pas plus loin, à l'abri des éclatants rayons.

« Non », fit-elle. « Ici, c'est l'ombre du Cervin. Elle est glaciale. Venez plutôt contre ce rocher. »

« Quelques pierre arrondies formaient des sièges assez commodes. Jocelyne exigea que son ami prit place. Et elle s'assit à son tour, vis-à-vis, pas trop près.

« Elle portait un costume de serge blanche, avec une chemise de linon ajouré de dentelle, tellement légère qu'on distinguait en dessous, près du sein, le rose d'un ruban. Même à cette altitude, l'après-midi était si chaud, qu'elle ne songeait pas à enlever la jaquette jetée sur son bras. Une capeline de paille également blanche, enroulée d'un grand voile, dégageait son front, ses tempes bouclées. Et elle avançait deux petits pieds, que les for-

tes bottines fauves ne parvenaient pas à épaisir.

« Jocelyne », prononça passionnément Robert, « nous avons le droit de nous aimer. »

« Elle le regardait avec une douceur très tendre. Il vit bouger ses sourcils. Il vit ses lèvres s'entr'ouvrir. Avant qu'elle parlât, bien vite il reprit :

« Nous aimer... Nous aimer tout à fait... Nous appartenir... C'est notre droit. »

« L'affirmation sonna, résolue, indiscutable. Aussitôt, la jeune voix virile se brisa :

« Je vous aime trop, Jocelyne ! Je vous aime trop !... Je ne puis plus vivre ainsi !... »

« Une sorte de sanglot lui coupa la parole.

« Mlle Monestier murmura, sans dire, avec une mélancolie profonde :
« Comme je faisais bien de vous fuir ! »

« Non ! » s'écria-t-il presque violemment. « Non ! C'est justement cette absence... Ce sont ces quinze jours d'angoisse qui m'ont montré... (Il hésita, puis, très sombre) « ... où j'en étais. »

« Et où en êtes-vous ? » balbutia-t-elle, effrayée de son accent.
« Ne me le demandez pas. »
« Il détournait les yeux, et ce fut le silence, — leur trouble silence humain des hauts espaces, infini comme celui de la mort. »

Jocelyne le rompit par un soupir :
« Mon Dieu !... »

</

ETUDE
DE
Maître René LONGPUECH
NOTAIRE A FIGEAC (Lot)

VENTE

DE
Fonds de Commerce

Deuxième publication

Suivant acte passé devant Maître LONGPUECH, notaire à Figeac, le douze juin mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, Madame CROS Marie-Anne, débitante, veuve en premières nocces de Monsieur BES-SAC Pierre et épouse en deuxièmes nocces de Monsieur DESTIX Eugène, avec lequel elle demeure, à Figeac, rue Bonhore, a fait vente, avec l'autorisation de son mari, à Madame AYMERIC Marie-Madeleine, épouse de M. DESTIX Albert-Henri, chauffeur à la Compagnie des Chemins de fer, avec lequel elle demeure, à Capdenac (Aveyron), du fonds de commerce de vins et liqueurs lui appartenant et exploité à Figeac, rue Bonhore, dans une maison dont elle est propriétaire.

Domicile est élu pour les oppositions à Figeac, en l'étude de Maître LONGPUECH, notaire.

La présente publication renouvelée celle publiée pour premier avis dans le numéro du présent journal en date du 17 juin 1925.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909,

tout créancier devra, pour conserver ses droits, faire opposition au domicile ci-dessus élu, dans les dix jours qui suivront la présente publication.

Pour deuxième publication et avis :
LONGPUECH, notaire.

A nos Abonnés

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement est terminé, de bien vouloir nous en faire parvenir le montant.

Nous ne saurions trop leur recommander d'utiliser le Chèque postal qui réduit leurs frais d'envoi à 25 centimes.

Il leur suffit de demander à la poste ou à leur facteur un mandat rose et de compléter ainsi la formule imprimée Bureau de chèques postaux : Toulouse 5399 M. Coueslant.

Bibliographie

Abonnez-vous à
LA REVUE HEBDOMADAIRE
qui commence dans son numéro du 13 juin 1925 : « Reverrons-nous la Guerre ? », Enquête par Henry Ruffin ; Introduction. — Opinions sur l'armistice : M. Mantoux ; Le Danger polonais en 1920 : le général Weygand.

France : Un an, 49 fr. ; six mois, 24 fr. ; trois mois, 14 fr. — Etranger : Un an, 75 fr. ; six mois, 40 fr. ; trois mois, 22 fr.

Plan, 4, rue Garancière, Paris. Le numéro : 5 francs.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins

ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Castelnau-Cahors	
Départ de Castelnau (1)	8 »
— Vitarelles	8 15
— Malmoussque	8 25
— Boyer (embr.)	8 30
— Pern (d°)	8 40
— L'Hospitalet	8 45
— Granjéjous	8 50
— Embr. Terry	8 55
— Le Montat	9 »
— Sept-Ponts	9 15
— Arrivée à Cahors	9 20

NOTA. — Du 1^{er} Novembre au 31 Mars, le départ de Castelnau aura lieu à 18 h. et à 8 h. 30.

Ligne de Cahors-Castelnau	
Départ de Cahors (1)	17 »
— Sept-Ponts	17 15
— Le Montat	17 25
— Embr. Terry	17 30
— Granjéjous	17 35
— L'Hospitalet	17 40
— Pern (embr.)	17 50
— Boyer (d°)	18 »
— Malmoussque	18 10
— Vitarelles	18 20
— Arrivée à Castelnau	18 30

(1) — Du 1^{er} Novembre au 31 Mars, le départ de Cahors aura lieu à 16 h. 30 et de Castelnau-Mondenard à 7 h.

Ligne de Castelnau-Cazes-Mondenard	
Départ de Castelnau (1)	13 30
— Thézels (embr.)	13 40
— St-Aureil	13 50
— Sauveterre (embr.)	14 »
— Mollières-Saux (d°)	14 10
— Saux	14 25
— Trijous (embr.)	14 30
— Cazillac	14 40
— Arrivée à Cazes-Mondenard	20 »

(1) — Du 1^{er} Novembre au 31 Mars, le départ de Cahors aura lieu à 16 h. 30 et de Castelnau-Mondenard à 7 h.

Ligne de Castelnau-Lalbenque-Gare	
Départ de Castelnau	6 30 16 10
— Flaungnac	6 40 16 20
— Canies	6 45 16 30
— St-P.-Lab.	6 55 16 35
— Rescouf (Lev.)	7 05 16 45
— Fontanes	7 15 16 55
— Arriv. à Lalbenque	7 30 17 10

NOTA. — Ce service n'a lieu que le deuxième mardi de chaque mois.

Un service supplémentaire est fait entre Cahors et l'embranchement de Perrin (aller et retour) matin et soir, les jours de foire de Cahors, en cas d'affluence de voyageurs.

Ligne du Boulv. à Puy-l'Evêque	
Départ de Boulv.	7 45
— Embr. Bovila	8 05
— Saint-Matré	8 20

Départ de Saux	8 35
— Sérignac	8 50
— Floressas	9 »
— Embr. Grézels	9 10
— Grézels	9 15
— Arrivée à Puy-l'Ev. (gare)	9 30

Ligne de Puy-l'Evêque au Boulv.

Départ de Puy-l'Ev. (gare)	16 20
— Embr. Grézels	16 30
— Grézels	16 35
— Floressas	16 55
— Sérignac	17 05
— Saux	17 15
— Saint-Matré	17 25
— Embr. Bovila	17 40
— Arrivée au Boulv.	17 50

NOTA. — Le soir, au retour, le départ de la gare de Puy-l'Evêque n'a lieu qu'après le passage du train 1633 de Cahors à Libos.

Ligne de Libos-Puy-l'Evêque-Montcuq

Départ de Libos (gare)	8 05
— Fumel	8 15
— Montayral	8 25
— Mauroux	8 45
— Lacapelle-Cab	9 »
— Arrivée à Puy-l'Evêque	9 15

Départ de Puy-l'Evêque (1) 9 50 || — Floressas | 10 15 |
— Sérignac	10 20
— St-Matré	10 40
— Belmontet	10 55
— Arrivée à Montcuq	11 20

(1) Après le train qui va sur Cahors à 9 h. 44.

Ligne de Montcuq-Puy-l'Evêque-Libos

Départ de Montcuq	14 30
— Belmontet	14 55
— St-Matré	15 15
Départ de Sérignac	15 30
— Floressas	15 35
— Arrivée à Puy-l'Evêque	15 50

Départ de Puy-l'Evêque (1) 16 20 || — Lacapelle-Cab | 16 40 |
— Mauroux	16 55
— Montayral	17 15
— Fumel	17 30
— Arrivée à Libos	17 45

(1) Après l'arrivée du train qui vient de Cahors

Ligne de Lauzerte à Cahors par Lascabanes

Départ de Lauzerte	9 15
— Auléry	9 35
— St-Fort	9 45
— Les Granges	9 50
— Montlauz. (emb.)	10 »
— St-Laur-Lol.	10 10
— St-Cyprien (B.-d.-C.)	10 20
— Quatre-Routes	10 25
— Lascabanes	10 30
— Labast.-Marnhac	11 »
— Embr. r. Nat.	11 10
— Arrivée à Cahors	11 30

NOTA. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac à 17 h. 50 et repartant à 18 h. 15 pour Moissac.

Ligne de Cahors à Lauzerte par Lascabanes

Départ de Cahors	16 »
— Embr. r. Nat.	16 10
— Lab.-Marnhac	16 35
— Lascabanes	16 50
— Quatre-Routes	17 »
— St-Cyprien (B.-d.-C.)	17 05
— St-Laurent (M.)	17 15
— Montlauz. (emb.)	17 20
— Les Granges	17 25
— St-Fort	17 30
— Auléry	17 45
— Arrivée à Lauzerte (P.)	18 »

NOTA. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac à 8 h. 45 et repartant pour cette localité à 9 h. 5.

Ligne de Cahors à Montcuq-Lauzerte

Départ de Cahors	6 45 17 15
— Embr. r. nat.	6 55 17 25
— Embr. r. Tresp.	7 10 17 40
— Le Cluzel	7 15 17 45
— Villeséq.	7 25 17 55
— St-Martial	7 30 18 05
— St-Pant. Em.	7 35 18 15
— Bagat Em.	7 40 18 20
— St-Daunès	7 50 18 30
— Montcuq	8 05 18 45
— Ste-Croix (e.)	8 15 »
— Lebreil (d°)	8 20 »
— Caminelle (d°)	8 25 »
— Ste-Juliette d°	8 30 »
— Bouloc (d°)	8 35 »
— Auléry	8 45 »
— Arrivée à Lauzerte (P.)	9 »

NOTA. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac à 8 h. 45 et repartant pour cette localité à 9 h. 5.

Ligne de Lauzerte-Montcuq-Cahors

Départ de Lauzerte	18 05
— Auléry Emb.	18 10

Départ de Bouloc Emb.	18 20
— Ste-Juliette d°	18 25
— Caminelle (d°)	18 30
— Lebreil (d°)	18 35
— Ste-Croix (d°)	18 40
— Montcuq	7 » 18 45
— St-Daunès	7 10 18 50
— Bagat Emb.	7 20 18 55
— St-Pant. Em.	7 25 19 »
— St-Martial	7 35 19 05
— Villeséq. Em.	7 50 19 10
— Le Cluzel	8 05 19 20
— Emb. Tresp.	8 10 19 30
— Emb. r. nat.	8 20 19 40
— Arrivée à Cahors	8 30 20 05

Ligne de Limogne à Cahors

Départ de Limogne	7 »
— Varaire	7 15
— Bach	7 30
— Escamps	7 45
— Concots	8 15
— Le Peuplier	8 25
— Rossignol	8 40
— Arcambal	9 05
— Arrivée à Cahors	9 30

Ligne de Cahors à Limogne

Départ de Cahors	16 30
— Arcambal	16 45
— Rossignol	17 10
— Le Peuplier	17 25
— Concots	17 40
— Escamps	17 55
— Bach	18 15
— Varaire	18 30
— Arrivée à Limogne	19 »

Ligne de Limogne à Concots

Départ de Limogne	10 05
— Arrivée à Concots	10 35

Ligne de Concots à Limogne

Départ de Concots	16 »
— Arrivée à Limogne	16 25

Ligne de Limogne à Saint-Martin-Labouval

Départ de Limogne	7 40 16 30
— Cénévières	8 » 16 50
— Arr. à St-Martin	8 10 17 »

Ligne de Saint-Martin-Labouval à Limogne

Départ de St-Martin	9 20 20 10
— Cénévières	9 30 20 15
— Arrivée à Limogne	10 » 20 50

Ligne de Labastide à Cahors

Départ de Labastide-Murat	8 35
— Soulomès	8 45
— Caniac (pot.)	8 50
— Saint-Cernin	8 55
— Lauzès	9 10
— Vers	9 40
— Savanac	9 50
— Lamadeleine	10 »
— Larroque	10 10
— Arrivée à Cahors	10 30

Ligne de Cahors à Labastide

Départ de Cahors	16 15
— Larroque	16 25
— Lamadeleine	16 30
— Savanac	16 35
— Vers	16 40
— Lauzès	17 30
— Saint-Cernin	17 50
— Caniac (pot.)	18 »
— Soulomès	18 05
— Arrivée à Labastide-Murat	18 30

Ligne de Limogne à Figeac

Départ de Limogne	7 »
— Promilhanes	7 15
— St-Jean-de-Laur	7 30
— Gaillac	7 55
— Cajarc	8 10
— St-Chels	8 30
— Gréalou	8 45
— Savin	9 »
— Bédner	9 15
— Faycelles	9 35
— Arrivée à Figeac	10 »

Ligne de Figeac à Limogne

Départ de Figeac	16 30
— Faycelles	16 55
— Bédner	17 15
— Savin	17 30
— Gréalou	17 45
— St-Chels	18 »
— Cajarc	18 20
— Gaillac	18 35
— St-Jean-de-Laur	19 »
— Promilhanes	19 15
— Arrivée à Limogne	19 30

Ligne de Saint-Céré à Figeac

Départ de St-Céré	7 10
-------------------	------

Départ de la Gineste	7 30
— Aynac	7 50
— Anglars	8 20
— Lacapelle-Marival	8 30
— Le Bourg	8 50
— Issepts	9 05
— Fons	9 20
— Camburat	9 30
— Planioles	9 45
— Arrivée à Figeac	10 10

Ligne Figeac-Saint-Céré

Départ de Figeac	16 »
— Planioles	16 15
— Camburat	16 25
— Fons	16 40
— Issepts	16 55
— Le Bourg	17 15
— Lacapelle-Marival	17 30
— Anglars	17 40
— Aynac	18 25
— La Gineste	18 40
— Arrivée à St-Céré	19 10

Ligne de Figeac à Latronquière

Départ de Figeac	7 20
— Planioles	7 35
— Pl. de Planioles	7 45
— Doullans	7 50
— Cardaillac	8 5
— Prentegarde	8 15
— Lascombelles	8 25
— Sainte-Colombe	8 35
— Rouqueyroux	8 45
— La Vitarelle	8 55
— Richoux	9 5
— Saint-Médard	9 15
— Gorses	9 40
— La Cayol	9 55
— Arrivée à Latronquière	10 »

Ligne de Latronquière à Figeac

Départ de Latronquière	18 »
— La Cayol	18 10
— Gorses	18 35
— Saint-Médard	18 55
— Richoux	19 05
— La Vitarelle	19 15
— Rouqueyroux	19 25
— Sainte-Colombe	19 35
— Lascombelles	19 45
— Prentegarde	19 55
— Doullans	20 10
— Cardaillac	20 20
— Pl. de Planioles	20 30
— Planioles	20 35
— Arrivée à Figeac	20 45

Ligne de Latronquière à Saint-Céré

Départ de Latronquière	10 10
— Sémillac	10 25
— Yaquier	10 30
— Lapo	10 40
— Souzeyrac	11 »
— Alzac	11 10
— Le Fangas	11 20
— Rougié	11 30
— Frayssinhes	11 40
— Siramond	11 50
— Arrivée à Saint-Céré	11 55

Ligne de Saint-Céré à Latronquière

Départ de Saint-Céré	15 45
— Siramond	15 50
— Frayssinhes	16 05
— Rougié	16 20
— Le Fangas	16 30
— Alzac	16 40
— Souzeyrac	16 55
— Lapo	17 05
— Yaquier	17 20
— Sémillac	17 30
— Arrivée à Latronquière	17 50

Ligne de Latronquière à Bagnac

Départ de Latronquière	9 50
— Le Dental	10 05
— Croix-de-Malte	10 10
— Le Sers	10 20
— Terres-Rouges	10 30
— Le Mazer	10 40
— La Curade	10 50
— Arrivée à Bagnac	11 20

Ligne de Bagnac à Latronquière

Départ de Bagnac	20 »
— La Curade	20 35
— Le Mazer	20 40
— Terres-Rouges	20 55
— Le Sers	21 »
— Croix-de-Malte	21 10
— Le Dental	21 20
— Arrivée à Latronquière	21 30

Ligne de Saint-Céré à St-Projet

Départ de Saint-Céré	4 15
— St-Jean Cr. de	4 20
— St-Médard id.	4 25
— Bagou id.	4 35

Départ de Boutel Emb.	4 45
— Mayrinhac	4 55
— Le Pontet embr.	5 »
— Lavergne	5 10
— Gramat	5 25
— Péchaut	6 15
— Le Bastit	6 20
— Carluet Embr.	6 25
— E. de Fontanes	6 30
— Goudou	6 40
— Arrivée à Labastide	6 50

Départ de Labastide 7 30 || — Montfaucon | 7 40 |
— Sènièrgues Embr.	7 45
— Carr. de Ginouillac	7 50
— Peyrebrune Carr.	8 »
— Arrivée à St-Projet (1)	8 10

(1) Les samedis et jours de foire à Gourdon le service est prolongé jusqu'à Gourdon. Pour le retour, le départ de Gourdon a lieu à 16 heures.

Ligne de St-Projet à St-Céré

Départ de St-Projet	16 40
— Peyrebrune Carr.	16 45
— Carr. de Ginouillac	16 50
— Sènièrgues E.	16 55
— Montfaucon	17 10
— Arrivée à Labastide	17 30

Départ de Labastide 18 40 || — Goudou | 18 45 |
— E. de Fontanes	18 50
— Carluet Embr.	18 55
— Le Bastit	19 05
— Péchaut	19 10
— Gramat	A. 19 30
— D.	19 50
— Lavergne	20 05
— Le Pontet Embr.	20 15
— Mayrinhac	20 20
— Boutel Embr.	20 30
— Bagou Croix	20 45
— St-Médard (d°)	20 55
— St-Jean (d°)	21 »
— Arrivée à St-Céré	21 15

Ligne de Conduché-Valleé du Céti

Départ de Figeac	17 »
— Ceint-d'Eau	17 10
— Drauzou	17 15
— Cambouliet	17 20
— Boussac	17 30
— Corn	17 40
— Ste-Eulalie	17 50
— Espagnac	18 »
— Brengues	18 10
— St-Sulpice	18 30
— Marcihac	7 » 18 40
— Monteil	7 10 18 50
— Saullac	7 25 19 05
— Cabrerets	7 50 19 30
— Arrivée à Conduché	8 05 19 45

Ligne Valleé du Céti-Conduché

Départ de Conduché	9 10 20 15
— Cabrerets	9 20 20 30
— Saullac	9 40 20 50
— Monteil	9 50 21 »
— Marcihac	10 » 21 15
— St-Sulpice	10 10
— Brengues	10 30
— Espagnac	10 40
— Ste-Eulalie	10 50
— Corn	11 »
— Boussac	11 10
— Cambouliet	11 20
— Drauzou	11 25
— Ceint-d'Eau	11 30
— Arrivée à Figeac	11 40

Ligne de Lacapelle-Marival à Labastide-Murat

Départ de Lacapelle	5 30
— Le Bourg	5 40
— Arrivée à Assier	6 »

Départ d'Assier 7 50 || — Livernon | 8 10 |
— Grèzes	8 25
— Espédaillac	8 40
— Quissac	8 55
— Cornouiller	9 05
— Fontanes	9 15
— Goudou	9 30
— Arrivée à Labastide	9 40

Correspondance le matin à Assier aux trains venant de Paris et de Capdenac.

Ligne de Labastide-Murat à Lacapelle-Marival

Départ de Labastide	16 »
— Goudou	16 05
— Fontanes	16 25